



POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) DES LOISIRS – TERME D’UN (1) AN

Le Village de Cap-Pelé accepte la candidature de personnes qualifiées et dynamiques pour le poste de directeur (trice) des loisirs.

Le salaire du poste est selon le barème de salaire défini dans le manuel du personnel pour une semaine de travail de 35 heures. Ceci est un poste à temps plein d’une durée d’un (1) à partir du 4 janvier 2021 dans le but de remplacer la personne qui va être sur un congé de maternité.

Votre demande doit être accompagnée de votre curriculum vitae et être reçue au plus tard le jeudi 22 octobre 2020 à 15 h à l’adresse suivante :

Village de Cap-Pelé
Att : Stéphane Dallaire
Directeur général
2647, chemin Acadie
Cap-Pelé, NB
E4N 1C2

Veillez inscrire “*Confidentiel – poste de directeur(trice) des loisirs*” sur l’enveloppe.

Nous vous remercions de votre intérêt. Votre offre de service sera traitée de manière confidentielle.

Veillez consulter la prochaine page pour une description sommaire des responsabilités reliées au poste en question.

Directeur(trice) des loisirs

SOMMAIRE

Relevant du directeur général, le titulaire planifie, organise, contrôle, évalue et dirige toutes les installations récréatives de la municipalité en plus d'assumer la responsabilité de la supervision du personnel rattaché aux installations récréatives.

RESPONSABILITÉS

- Planifie, organise, dirige et contrôle la gérance du Centre de plage, du restaurant, du kiosque et de la boutique afin d'assurer le bon fonctionnement de cet établissement en plus de superviser le personnel;
- Prépare l'horaire de glace de l'aréna et supervise le personnel rattaché à cette installation;
- Gère toutes les autres installations municipales dans le but d'être sécuritaires et fonctionnelles pour le public; et
- Entretien de bons rapports avec le directeur général, les collègues de travail ainsi que les organismes communautaires.

EXIGENCES MINIMALES

Éducation : Compléter des études universitaires dans le domaine des loisirs.

Expérience : Minimum d'un (1) an d'expérience dans le service municipal ou domaine connexe.

Habilités :

- Bonne communication écrite et verbale en français et en anglais.
- Apte à travailler sous pression, de façon autonome, en équipe et sans supervision soutenue.
- Possède un souci du détail.
- Sens de l'organisation ainsi que la capacité à gérer efficacement son temps.
- Fait preuve d'initiative et bon jugement.
- Capable de résoudre des problèmes.
- Bonne relation interpersonnelle.

Horaire de travail : Trente-cinq (35) heures par semaine.

Rémunération : Selon la politique municipale P-004 -- Embauche du personnel municipal.

Durée de l'emploi : Poste à temps plein.

Le village de Cap-Pelé se réserve le droit d'exiger une vérification des antécédents judiciaires pour toutes les embauches.

Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.